



## **Information financière – Frais standard et frais réduits – Aperçu**

L'école s'engage à maintenir les frais de scolarité le plus abordable possible.

Au niveau primaire et au niveau du secondaire du Baccalauréat International, les écoles internationales Montessori offre une éducation internationale et bilingue dont les frais de scolarité sont les plus bas sur Bruxelles.

Une situation de transparence est créée. Les frais standard et les frais réduits sont publiés sur le site Web. La catégorie Frais réduits est spécialement conçue pour les familles qui ne reçoivent pas d'aide financière de leur employeur. Les familles peuvent indiquer quels frais sont applicables à leur situation.

L'école espère être en mesure de maintenir des niveaux de frais très compatibles.

### **Les niveaux de frais ci dessous et les documents ci referant sont disponibles:**

**1) Frais standard:** s'appliquent aux familles qui reçoivent un soutien financier de leur employeur. Les familles signent un contrat de scolarité et les factures correspondantes sont envoyées à l'entreprise.

**2) Frais réduits:** s'appliquent aux familles qui ne reçoivent pas de soutien financier de leur employeur. Les familles signent un contrat de scolarité et en gardent une copie. Ce contrat sert de indicatif pour les diverses paiements à effectuer. Les factures et les reçus ne sont pas fournis, le relevé bancaire sert comme preuve de paiement.

**3) Une combinaison des deux ci-dessus:** s'appliquent dans le cas où l'employeur paie un montant spécifique ou un pourcentage des frais standard et le reste du montant ou pourcentage est payé pour les parents à tarif réduit. La famille reçoit deux contrats de scolarité, l'un pour la section Standard et l'autre pour la section Réduction. Les factures sont fournies uniquement pour la section Standard.





## Règlement Administratif – Tarifs Réduits

**Frais d'inscription:** Communauté des Tous Petits et Maison des enfants € 600

**Primaires et les sections secondaires** € 800  
Baccalauréat International  
Programme d'éducation Intermédiaire – IB PEI  
Programme du Diplôme – IB PD

Ces frais d'inscription sont à payer dès la remise du formulaire d'inscription. La date de paiement détermine l'ordre d'inscription. Ils ne sont pas remboursables.

**Contrat de Scolarité:** Une fois les frais d'inscription reçus, un contrat de scolarité est rédigé indiquant les tarifs annuels ainsi que les dates de paiement. Les parents sont priés de signer ce contrat dans un délai de deux semaines pour finaliser la procédure d'inscription.

**Paiements:** Tous les paiements s'effectuent en Euros au plus tard à la date spécifiée sur le contrat de scolarité à la KBC Bank, Markt 4, 3080 Tervuren  
BIC Code: KREDBEBB

**International Montessori School and International Montessori 'Savoork', Tervuren**

Account No: BE30 4345 1644 8111

**International Montessori Wezembeek-Oppeem**

Account No: BE98 7340 0995 0993

**International Montessori 'Hof Kleinenberg', Sint-Stevens-Woluwe**

Account No: BE92 7340 2360 1523

**International Montessori 'Hof ten Berg', Woluwe-Saint-Lambert**

Account No: BE88 7360 1756 4441

**Mode de Paiement:** Les frais de scolarité annuels sont payés en deux parties:  
60% du montant au plus tard le 15 Juin et 40% au plus tard le 15 Janvier.

**Frais bancaires:** Les paiements venant de l'étranger sont acceptés. Cependant les frais bancaires sont à charge des dépositaires.

**Preuve de paiement:** En raison de l'évolution du système bancaire en ligne, les reçus sont devenus obsolètes. L'école ne fournit pas de reçus et les familles peuvent imprimer leur propre preuve de paiement.

Une exception est faite dans le cas où les parents paient des frais standard ou une partie de ceux-ci par leur propre compte bancaire et de ce fait ont besoin de reçus comme preuve de paiement pour leur employeur. Ces reçus peuvent être fournis sur demande par courrier à [montessori.admin@skynet.be](mailto:montessori.admin@skynet.be).

**Paiement tardif:** Afin de remplir nos obligations financières, nous devons insister sur les dates d'échéance de paiement, en accord avec les termes du contrat des frais de scolarité. Quand le paiement n'est pas effectué dans les 4 semaines après la date d'échéance, un intérêt de 4% par mois sera ajouté au montant dû. Une charge administrative de €20 supplémentaire sera ajoutée pour chaque 'lettre de rappel'.

**Réduction pour les Fraternelles:** Une réduction de 15% est applicable pour le deuxième enfant et 20% à partir du troisième enfant de la famille inscrit à l'école.



**TERVUREN – STERREBEEK – WEZEMBEEK-OPPEM – WOLUWE**  
For enrolments, please contact: 02-767 6360 or 02-721 2111  
Email: [montessori-tervuren@online.be](mailto:montessori-tervuren@online.be) or [montessori-woluwe@skynet.be](mailto:montessori-woluwe@skynet.be)  
Financial Administration: [montessori.admin@skynet.be](mailto:montessori.admin@skynet.be)  
[www.international-montessori.org](http://www.international-montessori.org)





**Les frais scolaires comprennent:**

**Pour la Communauté des Tous Petits et la Maison des Enfants:**

- Fournitures scolaires
- Excursions d'une journée pour les enfants des Maisons des Enfants
- Déjeuner pour les enfants qui séjournent à temps plein

Les parents doivent prendre en considération des frais supplémentaires en ce qui concerne:

- Un fruit quotidien pour la collation afin que l'enfant contribue au groupe.
- Couches fournies par les parents

**Les Primaires et les secondaire du Baccalauréat International**

- Les livres
- Le cartable (pour les primaires)
- T-shirt de l'école
- Le matériel scolaire
- Le matériel d'Art
- Les cours de violon, guitare ou piano
- Les cours de sports, ainsi que les trajets correspondants
- Les sorties en petits groupe qui sont en rapport avec le travail scolaire des enfants
- Les excursions

Les parents doivent prendre en considération des frais supplémentaires en ce qui concerne:

- Le déjeuner de leur enfant
- Projet personnel dans le PEI 5
- Excursion de plus d'une journée et les ateliers de travail

**Programme du diplôme du Baccalauréat International**

- Personal lunches
- Manuels group 1 à 6 sont à louer – à rendre en bon état
- Livres de fiction; choisis d'une liste de lecture Groupe 1 et 2
- Excursions d'une journée
- Tous les examens d'admission – excepté les séances de rattrapage

Les parents doivent prendre en considération des frais supplémentaires en ce qui concerne:

- Ordinateur portable/Ordinateur avec les derniers logiciels
- Calculatrice graphique
- Classeurs et système de fichiers
- Clé USB
- Les coûts liés aux sujets spécifiques
- Les projets CAS
- Ressources reliées aux Essais élaborés et les TdC essais
- Excursions de plusieurs journées
- Ateliers internationaux en lien avec les sujets

**Programmes disponibles:**

Nous offrons une sélection de programmes variés pour la Communauté des Tous Petits et la Maison des Enfants pour assimiler les schémas différents des familles. Nous demandons que les familles choisissent un programme parmi ces options offertes qui convienne le mieux à leurs besoins. Nous ne sommes pas dans la disposition d'offrir des programmes sur mesure en dehors des programmes publiés.





**Changement de programme:**

Les enfants de la Communauté des Tous Petits et les Maisons des Enfants peuvent augmenter de programme pendant l'année scolaire. Les parents sont priés d'en discuter avec l'institutrice ou la directrice/directeur de l'école et de communiquer la modification par courriel à l'administration.

Le nombre d'employé(e)s et les différents infrastructures sont organisés en fonction des programmes choisis, une demande de diminution de programme est sous la réserve de l'avis de l'équipe administrative. Les demandes sont faites sous forme écrite à la directrice/directeur de l'école.

**Inscriptions en cours d'année:**

Suivant les disponibilités, de nouvelles inscriptions sont acceptées en cours d'années pour l'éducation préscolaire, les primaires et le niveau IB PEI. New enrolments are accepted throughout the year at Preschool, Primary and IB MYP level. Sur demande, le montant des frais de scolarité est calculé au prorata. Pro-rata tuition fees are available upon request. Les factures sont émises avant la date d'inscription et sont dûes avant que l'étudiant/l'enfant débute. Les étudiants du Programme du diplôme peuvent entrer en cours d'année seulement s'il transfère d'un autre programme du diplôme du Baccalauréat International et qu'ils suivent des cours offerts à l'école International Montessori.

**Départs anticipés:**

Lorsqu'un enfant inscrit ou réinscrit ne poursuit pas sa scolarité à l'école, une notification écrite doit être remise avant le 15 Mai. Quand l'annulation n'a pas été effectuée, 60% des frais de scolarité devront être payés. La lettre d'annulation doit comprendre une signature. Celle-ci peut être le document original ou une copie numérisée envoyée par e-mail.

Un remboursement des frais de scolarité au prorata sera effectué dans le seul et unique cas où les parents seront délocalisés à l'étranger par l'employeur en cours d'année et ceci est applicable seulement si la notification est faite avant le 31 janvier.

Une période de notification minimale de trois mois est requise; les familles restent responsables du paiement des frais de scolarité dus pour cette période de trois mois, quelle que soit la date de départ.

Les notifications après le 31 janvier entraînent les frais de scolarité complets pour toute l'année scolaire. En cas de paiement des frais déjà réglé, aucun remboursement n'est effectué. L'école exige un avis de retrait par écrit de la part des parents et de l'employeur.

**Bus scolaire:**

Les enfants à partir de 3 ans peuvent prendre le bus de l'école. Le service est entièrement géré par l'école. Une gamme de bus moderne est utilisée, celle-ci se compose d'un bus IVECO de 21 places et de plusieurs mini bus de 6 places VW et Nissan, tous munis de ceintures de sécurité. Le bus prend les enfants, si possible devant le domicile, et les conduit à l'école.

Le paiement s'effectue sur base d'un recouvrement du coût annuel. Les chemins de bus sont basés sur les adresses des familles faisant usage du service. Les réservations sont des trajets uniques ou aller-retour et applicables 5 jours par semaine. Les enfants sont déposés à une seule adresse. Les frais sont payables à l'avance et ne sont pas remboursables durant l'année scolaire.

Les paiements au pro-rata ne sont applicables que s'il reste de la place dans le bus pour les familles qui désirent le service en cours d'année scolaire.





Le tarif annuel sera déterminé en fonction de l'adresse du domicile des enfants et la distance de l'école. Les prix indiqués sont applicables quand plusieurs familles sont desservies dans leur région. Dans le cas échéant de peu de demandes d'un lieu spécifique, un prix individuel est appliqué.

Zone 1 = Communes voisines

Zone 2 = Communes non voisines

Zone 3 = Autres communes

Zone 4 = Service de navette entre les sites de Tervuren et Woluwe. Point de collection de l'école applicable.

#### **L'inscription continue:**

Chaque enfant dans l'école est réinscrit pour une section complète. Le dépôt de réinscription (CED) est payable quand votre enfant se réinscrit pour la première fois. Ce dépôt est payable par section et est déduit à la fin d'un cycle pour chaque section.

Les sections de l'école et les frais ci relisent sont:

- Education préscolaire dans la Communauté des Tous Petits et les Maisons des Enfants – €450
- Primaire – Année 1 à 5 - €650
- Baccalauréat International, le programme d'éducation Intermédiaire (PEI) – Année 1 à 5 – €650
- Baccalauréat International, le programme du Diplôme – Année 1 et 2 - €750

En cas d'interruption de la scolarité d'un élève/enfant en cours d'année, les familles doivent envoyer une lettre à l'administration, à tout moment avant le 2 Avril. Par conséquent, le dépôt sera remboursé à la fin de l'année scolaire. Sauf notification, le Contrat de Scolarité pour l'année académique prochaine sera établi automatiquement tout de suite après le 2 Avril.

Le contrat de scolarité comprend les mêmes options que l'année précédente, sans quoi communiqué différemment par les parents durant la période de réinscription. Les changements peuvent être communiqués à l'administration de l'école.

Le dépôt est non remboursable dans le cas ou:

- Les enfants/étudiants participent une partie de l'année scolaire
- Quand la notification d'absence pour l'année académique consécutive est procurée après le 2 Avril.
- Programme du diplôme du Baccalauréat International: Les étudiants inscrits visent à réussir et à obtenir le Diplôme du Baccalauréat International. Par conséquent, tous les étudiants et leurs familles qui participent au programme du diplôme s'engagent à suivre le programme complet de deux ans du diplôme à l'école International Montessori. Les familles paient un acompte de €750 qui est applicable au paiement des frais de scolarité final de l'année 2 du programme du diplôme. Ce dépôt est non remboursable dans le cas ou les étudiants ne suivent qu'une partie des deux ans.

